

## **AVIS PUBLIC**

## Règlement numéro 2018-212-1 modifiant le règlement fixant la rémunération des élus municipaux

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, qu'à l'occasion de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2023, un avis de motion du règlement 2018-212-1 a été donné modifiant le règlement 2018-212 fixant la rémunération des élus municipaux. Un projet de règlement a été déposé et présenté.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier un article du règlement fixant la rémunération additionnelle des élus municipaux, comme suit :

Modification de l'article 6 :

## **ARTICLE 6**

Une rémunération additionnelle de 100 \$ par séance publique (ordinaire ou extraordinaire) est versée à tout membre du conseil qui siège à plus de douze (12) séances par année. La somme de 100 \$ sera versée à compter de la 13e séance à laquelle le membre aura assisté.

Une rémunération additionnelle de 100 \$ par séance est versée à tout membre du conseil siégeant au Comité consultatif agricole et au Comité de démolition et dont le quorum est constaté.

L'adoption de ce règlement est prévue à la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité qui se tiendra le 13 juin 2023 à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement en contactant la Municipalité au 450 225-1000 durant les heures habituelles de bureau, ou en consultant le site Internet (www.st-etiennedebeauharnois.qc.ca).

DONNÉ à Saint-Étienne-de-Beauharnois, ce 16e jour de mai 2023.

Isabelle Dion

Directrice générale et greffière-trésorière

## Certificat de publication

Je soussignée, Isabelle Dion, direction générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 16 mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 mai 2023.

Isabelle Dion

Directrice générale et greffière-trésorière